



UNION DEPARTEMENTALE CFTC

De la

HAUTE SAÔNE

U D CFTC 70

UNION DEPARTEMENTALE DES

SYNDICATS CFTC DE

LA HAUTE- SAONE

5, cours François Villon

70000 VESOUL

EXERCICE 2014

Union Départementale C.F.T.C de la Haute Saône 5, Cours François Villon 70000 Vesoul

Tel. / Fax : 03 84 76 07 16 – E- MAIL : cftc.ud70@orange.fr

SOMMAIRE

I) Préambule :

II) Comptes annuels :

Bilan :

- Bilan actif
- Bilan passif

Compte de résultat :

- Compte de résultat
- Compte de résultat détaillé

Annexe :

- 1. Evénements de l'exercice
- 1.21. Présentations de comptes
- 1.2.2 Règles et méthodes comptables
- 2. Informations relatives au bilan
- 2.1 Informations relatives au compte de résultat
- 2.1.1 Tableau des ressources
- Notes sur le bilan actif
- Notes sur le bilan passif

I. Préambule :

Conformément à la mission qui m'a été confié, j'ai effectué la comptabilité et la présentation des comptes 2014 « annuels », de **l'Union Départementale des Syndicats CFTC De Haute-Saône** relatif à l'exercice concerné.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan **15 220.95 €**
- Total des ressources **11 946.26 €**
- Résultat net comptable de l'exercice **4 660.49 €**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. Comptes Annuels :

BILAN

007000	Bilan simplifié avant répartition	Devise : €
UD CFTC DE HAUTE SAONE		Période du 01/01/14 au 31/12/14
COSIMO - Edition générée le 16/04/2015 à 19:21:04		Page 1/1

Actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
Actif immobilisé					Fonds syndicaux	12 440,08	12 440,08
Actif incorporel					Réserves		
Actif corporel					Report à nouveau	1 881,13	2 883,95
Actif financier					Résultat (excédent)	4 660,49	1 002,82
Total (I)					Total (I)	15 219,44	10 558,95
Actif circulant					Provisions (II)		
Stocks et fournitures					Fonds dédiés (III)		
Créances	889,85		889,85	889,85	Dettes financières		
Total (II)	889,85		889,85	889,85	Dettes diverses	1,00	
Disponibilités (III)	14 330,59		14 330,59	9 669,10	Total (IV)	1,00	
Comptes de régularisation (IV)					Comptes de régularisation (V)		
Total (I + II + III + IV)	15 220,44		15 220,44	10 558,95	Total (I + II + III + IV + V)	15 220,44	10 558,95

Compte de résultat

007000	Compte de résultat simplifié	Devise : €
UD CFTC DE HAUTE SAONE		Période du 01/01/14 au 31/12/14
COSIMO - Edition générée le 16/04/2015 à 19:20:43		Page 1/1

Charges	N	N-1	Produits	N	N-1
Charges d'exploitation (I)			Produits d'exploitation (I)		
Achats	880,01	2 552,06	Cotisations	3 308,30	4 044,88
Autres charges externes	2 317,62	4 512,34	Subventions	6 775,39	7 588,54
Autres services extérieurs	3 849,87	6 595,86	Autres produits		
Impôts et taxes	238,27	154,11	Transfert de charges	1 712,57	762,43
Charges de personnel			Reprises des amortissements et des provisions		
Autres charges					
Dotations aux amortissements et provisions					
Charges financières (II)			Produits financiers (II)	150,00	245,74
Charges exceptionnelles (III)			Produits exceptionnels (III)		2 175,60
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)			Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		
Total (I + II + III + IV)	7 285,77	13 814,37	Total (I + II + III + IV)	11 946,26	14 817,19
Solde créditeur : Excédent	4 660,49	1 002,82	Solde débiteur : Déficit		

ANNEXES

1. Évènements de l'exercice.

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réformes du temps de travail a introduit la transparence financière parmi les critères déterminants la représentativité des syndicats. Ainsi, dans le cadre du respect des critères de transparence financière, **L'UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CFTC DE LA HAUTE-SAONE** est passée d'une comptabilité sur COSIMO logiciel comptable confédéral permettant une comptabilité simplifiée. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées via le circuit unique des cotisations de la CFTC.

1.2.1 Présentation des comptes.

Les documents, dénommés états financiers, comprennent :

Le bilan.

Le compte de résultat,

L'annexe.

1.2.2 Méthode générale.

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux dispositions législatives en vigueur. **L'UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CFTC DE LA HAUTE-SAONE** a établi ses comptes en respectant les règlements en vigueur afférents aux règles comptables des organisations syndicales.

2. Informations relatives au bilan.

L'UNION DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS CFTC DE LA HAUTE-SAONE n'a aucun stock.

Disponibilité :

Le poste « disponibilité » inscrit au passif, le solde bancaire créditeur est de :

14 330.59 €.

Dettes :

L'UNION DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS CFTC DE HAUTE-SAONE n'a pas de dettes.

2.1. Informations relatives Au Compte de Résultat.

2.1.1 TABLEAU DES RESSOURCES.

L'UNION DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS CFTC DE LA HAUTE-SAONE reçoit directement par virement de la Confédération les quotes-parts départementale des parts mensuelles lui revenant sur les cotisations syndicales.

Cotisations reçues	3 308.30 €
Subventions	6 775.39 €
Transfert de Charges	1 712.57 €
Produits financiers	150.00 €
Total	11 946.26 €

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Faits caractéristiques : néant.

Les conventions générales du nouveau PCG ont été appliquées, dans le respect des principes suivants :

- image fidèle ;
- comparabilité ;
- permanence des méthodes ;
- continuité de l'exploitation ;
- régularité et sincérité ;
- prudence ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation de base des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CREANCES ET DES DETTES :

Néant

DISPONIBILITES :

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

TRANSFERT DE CHARGES :

Ces comptes sont utilisés afin de comptabiliser les transferts entre comptes de charges ainsi que les remboursements de charges d'exploitation.

CHARGES ET PRODUITS :

Les charges et produits sont comptabilisés en fonction de l'exercice auquel ils se rattachent.

Les charges et produits d'exploitation proviennent des activités dans lesquelles l'association est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales. Les charges et produits exceptionnels résultent des événements ou opérations inhabituels, distincts de l'activité, et non susceptibles de se reproduire de manière régulière. Les cessions d'éléments d'actif ne sont pas considérées comme relevant des activités ordinaires ; les résultats qu'elles dégagent sont inscrits en résultat exceptionnel. Les subventions reçues sont comptabilisées en fonction de l'exercice auquel elles se rattachent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Néant.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Arrêté par le Bureau, validé par le Conseil de l'Union Départementale des Syndicats CFTC de la Haute-Saône. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Fait à Vesoul, le : 8 juin 2015

Le trésorier

VINCENT BAILLY